

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le trente mars, à 11 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Étaient présents :** Mmes TESSIER – INSERGUET – DE CALBIAC – BITARD –  
LECHEVALLIER – ARMINGAUD – DOS SANTOS – ABGRAL – BOILEAU  
MM. BAZERBES – GENDRE – LAVILLE – JAMPIERRE – LEMAITRE –  
MEYSTRE – PLANTIER – TESSIER – ARCICAULT - VILLA

**Étaient absents :** M. VIAUD (excusé, pouvoir donné à M. LAVILLE)  
Mmes RICOU – RIVES-FAULQUES – MM. NYZAM – DAVID

A été élue secrétaire : Mme Marine DOS SANTOS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BAZERBES, Maire sortant, lequel a procédé à l'installation du Conseil Municipal élu au premier tour du scrutin de l'élection municipale du dimanche 23 mars 2014.

### DÉLIBÉRATIONS

#### ➤ ELECTION DU MAIRE

La séance s'est poursuivie sous la présidence de Madame Nicole INSERGUET, la plus âgée des membres du Conseil, laquelle a donné lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et appelé les candidatures en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Grégory GENDRE s'est déclaré candidat et Madame Nicole INSERGUET a invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret.

Le Conseil Municipal a constitué le bureau de vote en désignant Messieurs Lionel LAVILLE et Patrick JAMPIERRE comme assesseurs, lesquels ont dénombré les votes issus du premier tour de scrutin comme suit :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19  
Nombre de bulletins blancs : 1  
Monsieur Grégory GENDRE obtient 18 voix

.../...

Monsieur Grégory GENDRE, unique candidat, a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés et a été élu Maire de la commune de DOLUS D'OLERON au premier tour de l'élection.

➤ **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal a procédé à la détermination du nombre d'Adjoints au Maire sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, après qu'il ait rappelé les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et proposé la création de 6 postes d'adjoints.

Les membres présents ont approuvé la création de six postes d'Adjoints au Maire.

➤ **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a appelé les listes candidates et invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des six Adjoints au scrutin secret.

La liste de Madame Élodie TESSIER s'est portée candidate.

Le bureau a dénombré les votes issus du premier tour du scrutin comme suit :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs : 1

La liste « Élodie TESSIER » obtient 18 voix

L'unique liste candidate de Madame Élodie TESSIER a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Ont donc été proclamés élus au premier tour du scrutin :

Madame TESSIER Élodie	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
Monsieur LAVILLE Lionel	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Madame INSERGUET Nicole	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Monsieur JAMPIERRE Patrick	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Madame BOILEAU Béatrice	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Monsieur LEMAITRE Patrick	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire

La séance a été levée à 12 heures.

